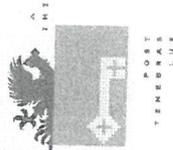


Ametre

VILLE DE
GENÈVE



Par courriel

Monsieur Stéphane Werly
Préposé
Madame Joséphine Boillat
Préposée adjointe
Bureau du Préposé à la protection des
données et à la transparence
Quai Ernest-Ansermet 18 bis
1205 Genève

Genève, le 5 février 2019

Evaluation 2018 de la mise en œuvre de la LIPAD – Ville de Genève

Monsieur le Préposé,
Madame la Préposée adjointe,

Elius Fidanza
Juniste
Titulaire du brevet d'avocat

La majorité des services de la Ville de Genève nous ayant communiqué leurs statistiques en matière de demandes d'accès aux documents selon la LIPAD, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après l'évaluation 2018 de la Ville, à savoir :

1 - Nombre de demandes d'accès aux documents reçues en 2018 : 176

- Service logistique et manifestations (LOM) : 1 demande de consultation de documents.
- Service des bibliothèques municipales (BMU) : 1 demande de consultation de documents.
- Direction du patrimoine bâti (DPBA) : 1 demande de consultation de documents.
- Musée Ariana : 5 demandes de consultation de documents.
- Service d'incendie et de secours (SIS) : 161 demandes de consultation de documents.
- Service des sports (SPO) : 1 demande de consultation de documents.
- Taxe professionnelle communale : 1 demande de consultation de documents.
- Gérance immobilière (GIM) : 1 demande de consultation de documents.
- Service de la petite enfance : 1 demande de consultation de documents.
- Direction des ressources humaines (DRH) : 3 demandes de consultation de documents.

2 - Nombre d'accès refusés en 2018 :

- Service de la petite enfance : la demande de consultation a été refusée.

3 - Nombre d'accès accordés avec accès partiel en 2018 :

- Service logistique et manifestations (LOM) : La demande de consultation de documents mentionnée sous chiffre 1 a été acceptée avec un accès partiel.

4 - Nombre d'accès complets accordés en 2018 :

- Service des bibliothèques municipales (BMU) : La demande de consultation de documents mentionnée sous chiffre 1 a été acceptée.

- Direction du patrimoine bâti (DPBA) : la demande d'accès aux documents mentionnée sous chiffre 1 a été acceptée.

- Musée Ariana : Les 5 demandes de consultation de documents ont été accordées.

- Service d'incendie et de secours (SIS) : les 161 demandes d'accès aux documents mentionnées sous chiffre 1 ont été acceptées.

- Service des sports (SPO) : la demande d'accès aux documents mentionnée sous chiffre 1 a été acceptée.

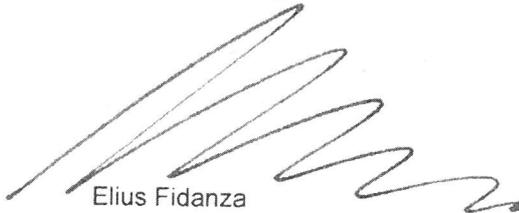
- Taxe professionnelle communale : la demande d'accès aux documents mentionnée sous chiffre 1 a été accordée.

- Gérance immobilière (GIM) : la demande d'accès aux documents a été accordée.

- Direction des ressources humaines (DRH) : les trois demandes ont été acceptées avec les conditions citées ci-dessous :

- demandes acceptés, mais avec accès partiel (caviardage) au document : 1
- demandes acceptée, mais avec accès différé au document : 1
- demandes acceptée, avec accès assorti de charge(s) : 1

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préposé, Madame la Préposée adjointe, nos salutations distinguées.



Elius Fianza